

# Des collèges accessibles à tous

Pour pouvoir accueillir TOUS les élèves, chaque établissement scolaire doit être accessible conformément à la loi du handicap.

Depuis la loi du 11 février 2005, chaque établissement scolaire doit être accessible à tous types de handicap. En Lozère, le plan d'accessibilité pour les collèges, mis en place par le Conseil départemental en septembre 2015, arrivera à son terme en 2021. Retour sur un projet phare de cette mandature alors que les travaux se terminent dans la plupart des établissements.

Le 2 septembre dernier, 3 735 collégiens et collégiennes ont repris le chemin de l'un des 19 établissements de notre territoire. Pour les élèves des collèges publics, la rentrée s'est peut-être faite dans un collège rénové ! En effet, depuis 2015, le Conseil départemental s'est engagé dans l'élaboration d'un agenda d'accessibilité (Ad'Ap) pour les 13 collèges publics dont il a la charge. Avec un plan pluriannuel d'investissement de l'ordre de 20 M€, la collectivité est même allée au-delà de la législation, en essayant d'améliorer la qualité de vie des élèves, des professeurs et des agents.

Au collège Henri-Bourrillon de Mende, où une partie des travaux est déjà terminée, les aménagements se sont traduits par l'installation d'un ascenseur et la réhabilitation du hall d'entrée. Des actions qui ont contribué à améliorer les conditions d'accueil des élèves, comme en témoignait le principal André Barbeau en juin dernier avant de prendre sa retraite.

## ENTORSES, PLÂTRES ET MACHINES D'ENTRETIEN... UN ASCENSEUR BIEN UTILE

« Nous avons une entrée beaucoup plus conviviale, on entre maintenant dans un lieu accueillant. La surface couverte a augmenté, c'est très apprécié par les élèves et les enseignants, surtout en hiver quand on cherche un abri ». Si le collège ne compte pas d'élève en fauteuil roulant, la mise en place d'un ascenseur (obligatoire pour les établissements d'enseignement s'ils reçoivent plus de 100 personnes en étage) améliore le quotidien des collégiens victimes d'entorses ou de fractures,



Le Département s'est battu pour le maintien de la classe de 6ème au Collège de Sainte-Énimie.

## “ AU COLLÈGE BOURRILLON, NOUS AVONS Désormais UNE ENTRÉE PLUS CONVIVIALE ET CHALEUREUSE ”

ainsi que celui des agents d'entretien : « L'ascenseur profite aux élèves qui ont du mal à se déplacer. Avant, les collégiens montaient trois étages avec des béquilles, indiquait André Barbeau. L'ascenseur est aussi utilisé par les agents quand ils ont besoin de déplacer une machine comme la cireuse ou la laveuse, d'un étage à l'autre. C'est quand même bien plus commode ! »

## LE SERVICE DES BÂTIMENTS À PIED D'ŒUVRE

Du côté du Département, ces travaux

ont été suivis de près par le service des bâtiments et la Direction du développement éducatif et culturel (DDEC). « Nous avons associé tout le monde : le corps enseignant, le corps administratif, le service des bâtiments et la DDEC à la réflexion, à la concertation et à la réalisation », indique Jean-Phillipe Gacquer, responsable du service des bâtiments. Nous sommes allés au-delà de l'Ad'Ap, on a repris des choses qui n'allaient pas et on a essayé d'améliorer les dysfonctionnements ou manquements ».

Avec une charge de travail de 1,5 jour par semaine par personne et par chantier, quatre techniciens se sont partagés les collèges. Ils ont notamment veillé à perturber le moins possible les cours. « Le travail s'est fait en site occupé. Les entreprises ont essayé de jouer le jeu pour déranger le moins possible », confirme Emmanuelle Palanque, directrice adjointe à la DDEC. Une vigilance particulière a aussi été apportée à la sécurité des élèves.



Visite des travaux de mise en accessibilité du Collège des Trois Vallées de Florac (1) et Henri-Bourrillon à Mende (2) pour la Présidente du Département Sophie Pantel, la Préfète de la Lozère Christine Wils-Morel, la sous-préfète de Florac Chloé Demeulenaere, l'Inspecteur d'Académie Pascal Clément, les élus locaux, dont les conseillers départementaux Guylène Pantel présidente de la Commission Enseignement et Jeunesse, Denis Bertrand, Robert Aigoïn, le maire de Florac Christian Huguet et en présence de la communauté éducative, des élèves et des entreprises ayant participé au chantier.

### Liste des montants des travaux réalisés, en cours ou à venir :

- # Collège du Bleymard : 676 236 €
- # Collège du Collet de Dèze : 5 069 669 €
- # Collège de Florac : 613 034 €
- # Collège de La Canourgue : 134 764 €
- # Collège de Langogne : 265 291 €
- # Collège de Marvejols : 175 617 €
- # Collège de Mende : 1 329 060 €
- # Collège de Meyrueis : 6 000 000 €
- # Collège de Saint-Chély d'Apcher : 3 389 063 €
- # UPP de Sainte-Enimie : 523 940 €
- # Collège de St-Etienne V-Fçaise : 498 729 €
- # Collège de Vialas : 685 155 €
- # Collège de Villefort : 576 191 €



Collège Henri-Rouvière au Bleymard

### ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Trois collèges sont déjà finis : Saint-Chély-d'Apcher, Le Collet-de-Dèze, Florac. Les travaux vont se terminer en cette fin d'année à Mende, Villefort, le Bleymard, La Canourgue et Langogne. En 2020 aux collèges de Vialas et Marvejols, et 2021 à Meyrueis et Sainte-Etienne-Vallée-Française. Pour le collège de Sainte-Enimie, un travail conjoint avec la commune est en cours. La mairie n'a, pour le moment, pas suffisamment avancé sur son projet pour qu'on puisse le finaliser. La mairie souhaitant mettre en valeur l'ensemble des vestiges de l'ancienne abbaye, le Département a suspendu les travaux à sa demande.



“ INVESTIR POUR LA JEUNESSE, C'EST INVESTIR POUR L'AVENIR ”

SOPHIE PANTEL

### Accessibilité : ce que dit la loi

La loi de 2005 prévoit que, dans un délai maximal de 10 ans, " les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées ".

La mise en accessibilité s'inscrit également dans le cadre des engagements pris par la France en ratifiant (février 2010) la convention des Nations unies relative aux droits des Personnes Handicapées, dont les grands principes comprennent les notions de non-discrimination, de participation à la vie politique et à la vie publique, d'autonomie de vie et d'inclusion dans la société, et de " conception universelle" de tous les biens et services.

En 2015, lors du changement politique à la tête de l'exécutif départemental, rien n'avait encore été fait concernant cette mise en conformité. L'Assemblée départementale s'est donc attelée au problème en votant un plan pluriannuel d'investissement de l'ordre de 20 M€